

Le Travailleur rural : bulletin
trimestriel de la Fédération
des syndicats de cultivateurs
de la région de Moulins / [...]

Fédération des syndicats de cultivateurs de la région de Moulins.
Le Travailleur rural : bulletin trimestriel de la Fédération des
syndicats de cultivateurs de la région de Moulins / secrétaire de
rédaction Emile Guillaumin. 1906-1911.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

Le Travailleur Rural

Bulletin trimestriel de la Fédération des Syndicats de Cultivateurs
de la région de Moulins

PARAISANT EN MARS, JUIN, SEPTEMBRE & DÉCEMBRE

ABONNEMENTS :

Pour les Syndiqués
0 fr. 60

Pour les non Syndiqués
1 franc.

Prix du Numéro : 0 fr. 25

Les Abonnements se font pour un An et partent du Numéro de Mars

Adresser tout ce qui concerne le Bulletin à Émile GUILLAUMIN
Secrétaire de Rédaction, à Ygrande (Allier)

Les Manuscrits ne sont pas rendus

SOMMAIRE :

Cultivateurs, en garde !.....	E. GUILLAUMIN.
Manque de confiance.....	M. BERNARD.
Une Œuvre nouvelle : l' <i>Émancipation</i>	J. LOISEAU.
Échos.	
Syndicalisme et Révolution	H. LAYSSAC.
Le rôle futur du Syndicalisme.....	E. FOURNIÈRE.
Dans la Creuse : Métayers, Journaliers, Domestiques...	A. B....
Avides d'honneur.....	E. DUBREUIL.
<i>L'Homme de la Terre</i> (Poésie)	G. NIGOND.
Couverture : Liste des Syndicats adhérant à la Fédération. — La Saint-Martin. — Avis divers. — Bibliographie.	

Liste des Syndicats adhérents à la Fédération

BOURBON-L'ARCHAMBAULT,

Sections de Bourbon

*Franchesse.
Saint-Plaisir.
Saint-Aubin.
Ygrande.*

GENNETINES.
LUSIGNY.
THIONNE.
BESSON.
LAFELINE.
MEILLARD.
CRESSANGES.
BRESNAY.
COULANDON.
DROITURIER.
BILLEZOIS.
LAPALISSE.
BARRAIS-BUSSOLES.
VAUMAS.

BESSAY.
JALIGNY.
TRETTEAU.
MERCY.
COULEUVRE.
BRESSOLLES.
TRONGET.
SAINT-LÉON.
SAINT-PRIX.
LE BREUIL.
SAINT-GERAND-DE-VAUX.
CHATELUS.
NEUILLY-LE-RÉAL.
CHEMILLY.
SAINT-ENNEMOND.
MONÉTAY-SUR-ALLIER.
TOULON.
THIEL.
DOYET.
SALIGNY.
CRESSANGES.

AVIS

Les camarades qui voudraient tenter de créer un Syndicat dans leur commune, peuvent s'adresser, pour tous renseignements, au camarade Michel BERNARD, secrétaire général de la Fédération, à Bourbon-l'Archambault.

Pour les demandes de conférences, les groupes de la rive droite sont priés de s'adresser au camarade CHAMBON, à Bellefontaine, par Neuilly-le-Réal.

Bernard ne pouvant se rendre partout, Chambon a bien voulu consentir à le suppléer.

Le camarade MAGLOIRE Simon, à Yzeure, se rend également à toute demande de conférence.

* * *

Une Commission mixte étant instituée, la Fédération a moralement le devoir d'être très modérée dans sa propagande. Donc, prière aux camarades de n'envoyer que des articles de ton court, sans appel à la violence, ni aux moyens extrêmes. Les articles destinés au numéro de Décembre devront être parvenus au Secrétaire de Rédaction, le **20 Novembre au plus tard**. Prière de n'écrire que d'un seul côté de chaque feuille, d'espacer les lignes et de laisser de grandes marges.

Cultivateurs, en garde !

Cultivateurs, méfiez-vous ! Une grande injustice se prépare à votre détriment !

Je ne suis point le premier à vous la signaler. Plusieurs, et des plus qualifiés, l'ont fait déjà, notamment M. Régnier, député de Lapalisse. Mais il y a urgence à revenir à la charge afin de vous bien montrer l'imminence du péril et la nécessité d'y parer pendant qu'il en est temps encore.

Voici : la Commission sénatoriale chargée d'étudier le projet des retraites ouvrières voté par la Chambre, a modifié profondément le dit projet et présente, en particulier, un article 36 ainsi conçu :

Les fermiers, métayers, cultivateurs et petits patrons qui occupent des ouvriers en dehors des membres de leurs familles seront tenus, à l'égard de ces ouvriers, aux versements obligatoires des employeurs, tels qu'ils sont fixés à l'article 2 ci-dessus.

Ceux qui travaillent seuls ou n'emploient habituellement que des membres de leur famille et qui voudraient se constituer une retraite ou en assurer une à ces membres de leur famille, seront admis à opérer des versements à l'une des caisses visées par les articles 15, 16 et 18 qui précèdent.

Ces versements donneront droit aux majorations fixées par l'article 4 du présent projet de loi.

En résumé, cultivateurs, métayers et petits fermiers, retenez bien ceci : si le texte de la Commission sénatoriale était ratifié par le Parlement, vous seriez astreints aux obligations de la loi des retraites vis à vis vos domestiques et vos ouvriers (car il vous faudrait verser neuf francs par an pour chacun d'eux), mais vous resteriez pour votre compte *en dehors de la loi* et il en serait de même pour tous les membres de votre famille qui travaillent avec vous.

Vous n'auriez, vous et les vôtres, que le droit de constituer vous-mêmes votre retraite en faisant, chaque année, un versement facultatif que l'Etat consentirait à majorer d'une somme en rapport avec la somme versée, mais qui ne pourrait être supérieure à 60 francs.

Maigres avantages, en vérité ! Car enfin, à l'heure qu'il est, vous êtes parfaitement libres de vous constituer une réserve d'avenir, en portant vos économies à la Caisse d'épargne ou bien à la Caisse des retraites pour la vieillesse — pour laquelle les percepteurs sont tenus de faire offices d'agents. Vous pouvez même avoir, d'ores et déjà, une bonification de l'Etat en usant du livret individuel de retraites, en usage dans certaines Sociétés de secours mutuels.

Mais voilà, ce qui manque le plus, ce sont les économies ! ... Et il est douteux, cultivateurs, que vous en fassiez davantage, quand vous aurez, en plus de vos charges actuelles, l'obligation d'un versement annuel pour vos domestiques.

Déjà, des agents malins de Compagnies plus ou moins sérieuses

ont su persuader à un grand nombre d'entre vous qu'ils étaient *tenus légalement* — ce qui est faux — d'assurer leur personnel et de s'assurer eux-mêmes contre les accidents du travail. C'est une excellente précaution, au demeurant, mais vous auriez pu trouver chez le percepteur, à la Caisse de l'Etat, des conditions d'assurances meilleures et plus de sécurité en cas d'accidents.

Quoi qu'il en soit, vous payez, de ce fait, des primes souvent très fortes, auxquelles il faudra que vous ajoutiez, *obligatoirement, cette fois*, les primes de retraites.

Et vous, *qui avez les mêmes peines manuelles que les salariés, avec, en plus, des responsabilités, des soucis de direction et, généralement, pas plus de bénéfices*, on vous laissera en dehors de cette loi qu'on vous promettait depuis si longtemps ! Ou plutôt, elle ne fera, cette loi, que vous apporter un surcroît de charges !

Les propriétaires de notre région vantent beaucoup le métayage et ils n'ont pas tort : il semble bien que nul autre mode de culture ne leur serait plus avantageux. Mais nous avons vu déjà des métayers souhaiter la suppression du métayage, considérant qu'ils auraient plus de tranquillité et de profit à être de simples salariés dans un régime de faire-valoir direct ; ils estiment, avec raison, qu'alors le prolétariat rural deviendrait plus uni et qu'il ferait bloc plus sûrement pour obtenir des améliorations d'ensemble.

Le nombre s'accroîtra vite de ceux qui penseront ainsi, si la loi des retraites se fait en dehors d'eux et contre eux. De plus en plus, ces laborieux, ces dévoués, ces modestes préféreront le salariat pur et simple à cette sorte de fausse association qui n'est, en réalité, comme le dit M. Régnier, « que l'entreprise — moyennant un forfait déterminé consistant en l'abandon d'une part des produits — du travail que nécessite la culture de la métairie donnée. »

Et les petits fermiers qui s'échinent sans relâche à produire l'argent de leurs termes trop lourds, ne seront pas d'un autre avis...

Je sais bien que déjà, en prévision de cette éventualité, certains propriétaires se déclarent disposés à faire venir des émigrants polonais pour cultiver leurs terres au lieu et place de ces mauvaises têtes d'ouvriers français ! Mais il se pourrait que, malgré ce dérivatif — inspiré du patriotisme le plus pur — leurs soucis soient accrus et leurs revenus considérablement diminués. Peut-être vaudrait-il bien mieux pour eux consentir à des sacrifices et garder le métayage ! Peut-être serait-il plus sage aussi pour vous, cultivateurs, de chercher à améliorer ce qui est, que d'espérer plus de bonheur d'une organisation différente !

En tout cas, et sans préjuger de ce que sera demain, il s'agit, avant tout, de sauvegarder vos intérêts dans le présent.

Pour cette question des retraites, les syndicats, la Fédération peuvent intervenir utilement. Je suis sûr qu'ils sauront faire leur devoir, tout leur devoir. Il leur appartient donc de créer, *sans retard*, un mouvement de protestation suffisant pour que le déni de justice de la Commission sénatoriale demeure lettre morte, pour que vous

demeuriez dans le droit commun, c'est-à-dire que vous jouissiez, comme tous les travailleurs, de la loi nouvelle et que vos pensions soient constituées par la participation de l'Etat, des propriétaires et par la vôtre.

La terre ne vaut que par ceux qui la cultivent. N'est-il pas équitable et logique que les possesseurs du sol soient assimilés à des patrons et qu'une obole soit prélevée sur leurs revenus en faveur de ceux qui les produisent, qu'ils soient fermiers, métayers ou domestiques.

Qu'on organise des réunions, qu'on colle des affiches, qu'on fasse circuler des pétitions. Que l'on fasse de l'agitation légale sous toutes ces formes : c'est ainsi que l'on obtient de faire amender un projet de loi dans le sens que l'on désire. L'heure est à l'action. Cultivateurs, remuez-vous ; faites sentir que vous êtes une force et les nombreux membres du Parlement qui sont déjà disposés à vous soutenir, n'auront pas de peine, appuyés sur votre protestation collective, à vous faire rendre justice. Cultivateurs, remuez-vous, il y va de votre intérêt immédiat...

Emile GUILLAUMIN.

Manque de Confiance

Les Syndicats de cultivateurs n'ont pas acquis jusqu'ici le développement désirable. Après la première heure d'enthousiasme, il s'est produit un relâchement assez accentué. Cela provient peut-être d'un peu de déception : quelques naïfs avaient cru qu'il leur suffirait de donner leur adhésion et que les améliorations allaient tomber comme la pluie ; — il est, d'ailleurs, bon de dire qu'ils ne se dérangèrent que très peu, ou même pas du tout, pour obtenir quoi que ce soit.

N'ayant pas eu entière satisfaction de leur groupe, quelques-uns démissionnèrent tout de suite — ou plutôt ne se présentèrent jamais aux réunions ; d'autres se défilèrent au bout de six mois ; il en part encore quelques-uns chaque année. Heureusement que, pour compenser ces pertes, il en vient également tous les ans : de cette façon, depuis assez longtemps, les chiffres restent sensiblement les mêmes.

Je n'entreprendrai pas l'énumération des avantages obtenus par les Syndicats de cultivateurs, ce n'est pas le but de cet article ; qu'il me suffise de dire qu'il faut une bonne dose de mauvaise volonté pour les vouloir nier. Ils sont multiples, aussi bien au point de vue moral qu'au point de vue pécuniaire et, malgré cela, comme je viens de le dire, nous restons au même point. Pourquoi ? tout simplement parce que la plupart des paysans n'ont confiance ni en eux-mêmes, ni en leurs semblables.

Un sexagénaire de ma connaissance, disait un jour en parlant des Syndicats : « Ah ! si c'était M. X... qui soit à la tête, je comprendrais, il est riche, intelligent, instruit et pourrait nous conduire à quelque chose ; mais celui-là, un « bounhoumme » comme nous, qui n'a que ses deux bras pour fortune, que voulez-vous qu'il fasse ? » Et il ajouta, en manière de conclusion : « C'est bon à rien, leurs syndicats. »

Pourtant, les Messieurs ont bien essayé, eux aussi, de fonder des associations, et il est à noter que les cultivateurs n'ont mis aucun empressement à répondre à leur appel : si les paysans n'ont pas encore confiance aux leurs, du moins — et que ceci soit pour nous une petite consolation — ils ont encore moins confiance en leurs patrons en ce qui concerne l'union syndicale.

Dans un article précédent (n° 8, page 11, du *Travailleur Rural*), E. Guillaumin écrivait :

«... Enfin, il apparaît encore qu'un grand mal de notre temps est nuisible à nos œuvres : c'est le défaut d'enthousiasme.....

« On ne croit plus guère à la religion et à ses miracles ; on ne croit plus guère à la politique et à ses bienfaits... Mais à ces croyances d'antan et à ces croyances d'hier, il faudrait substituer la croyance en l'effort personnel et en l'effort collectif d'où doit découler une vie meilleure, une vie plus haute. Eh bien, cette foi nécessaire, trop rares sont ceux qui la possèdent ; on avance sans phare ni boussole, accaparé par les exigences quotidiennes : c'est le meilleur moyen pour ne pas aboutir... Camarades, travaillons à acquérir la croyance en nous-mêmes, la petite flamme intérieure qui fait accomplir les grandes choses..... »

En attendant que ce résultat soit obtenu, que nos camarades ruraux aient enfin confiance en eux et en leurs pareils ; les Syndicats végètent et souffrent de leur perpétuelle défiance.

Que je cite un fait qui démontrera bien les funestes effets d'un tel état d'esprit. Il vient d'un groupe déjà ancien et fédéré depuis assez longtemps.

. Pour nos achats d'engrais en commun, nous prions chaque Syndicat de nous envoyer ses commandes approximatives aussitôt la réunion trimestrielle de Juillet, de façon à être fixé à peu près sur les quantités nécessaires. Pour traiter favorablement avec une usine, il est indispensable qu'on donne des chiffres. Le groupe en question me répondit : « Nous ne pouvons donner nos commandes d'engrais en ce moment, d'abord parce que c'est trop tôt et ensuite parce que nous voulons être fixés sur les prix avant de nous engager. » Figurez-vous que tous les Syndicats agissent de même et voyez la Fédération obligée de traiter avec une maison quelconque sans rien promettre, quant à la quantité : le résultat serait joli !

Cette année, nous avons fait notre marché pour un minimum de 500 sacs ; finalement nous en avons commandé plus de 800. Si nous

avons été fixés plus tôt, il est probable que notre fournisseur aurait fait quelques concessions de plus.

J'ai cité ce fait parce qu'il est tout récent, mais les pareils sont légion et se renouvellent presque tous les jours pour toutes les catégories de marchandises.

Cette défiance n'existe pas seulement pour les achats en commun, elle se manifeste un peu partout : elle est cause que les caisses de crédit, notamment, végètent, elles aussi, sans progresser comme elles le devraient. Mais où ses funestes effets se font le plus sentir c'est encore pour les déplacements et les remplacements de métayers et petits fermiers. La plupart du temps on n'ira pas s'informer auprès de son camarade pourquoi il quitte son endroit ; on ne lui demandera aucun renseignement sur la valeur des terres — qu'il doit connaître mieux que personne — non, on va trouver le Maître, en faisant de grandes courbettes et, celui-ci, ravi de cette imprévoyance, la bouche en cœur, le sourire sur les lèvres — surtout si l'on paraît de bonne composition — vous fait un tableau alléchant de la ferme en question. Que voulez-vous, on ne peut lui en vouloir, il joue son rôle. Si l'on est dupé — et cela arrive très souvent — on ne peut s'en prendre qu'à soi-même.

Multiplés sont les causes qui font que les Syndicats de Cultivateurs ne se développent pas : il en est de profondes comme l'ignorance, la routine, les préjugés ; il en est de superficielles comme le paiement des cotisations, l'inimitié envers un camarade syndiqué ; il en est d'ordre moral et d'ordre pécuniaire, mais elles peuvent toutes se résumer par le manque de confiance.

Les travailleurs de la terre n'ont jamais cherché à comprendre nos associations, à se faire expliquer quoi que ce soit : cela demanderait un effort de réflexion et on n'en veut faire aucun. Si, par hasard, la vie s'améliore, on en jouit sans chercher à connaître l'origine de cette amélioration ; si elle devient plus dure, on se serre le ventre et on travaille un peu plus fort. On crie bien, on se lamente, mais on continue tout de même à obéir docilement à la voix du « Maître ».

L'avenir insondable nous réserve peut-être quelque agréable surprise : les jeunes gens de la génération qui monte seront peut-être plus aptes à la réflexion, à la discussion, à la solidarité ; ils sauront comprendre que c'est parmi les humbles, dans la classe laborieuse, que l'on trouve le plus souvent l'honnêteté, la loyauté, l'abnégation et alors, confiants en eux-mêmes, ils achèveront notre œuvre.

M. BERNARD.

Point n'est besoin d'espérer pour agir, ni de réussir pour persévérer.

GUILLAUME LE TACITURNE.

Une œuvre nouvelle « l'Emancipation »

*Société coopérative à capital et personnel variables
des Ouvriers Terrassiers, Carriers, Maçons, de TRONGET (Allier)*

Dans le numéro de Juin 1909, j'annonçais une communication au sujet d'une société à capital et personnel variables que viennent de fonder à Tronget, quelques journaliers syndiqués. Je voudrais, dans l'article qui suit, examiner succinctement les questions suivantes :

Quelles sont les raisons qui ont poussé nos camarades ?

Quelles sont les chances de réussite de leur tentative ?

Quel profit social des sociétés analogues fondées dans toutes les communes de la région pourraient-elles apporter aux « traîneux de panier ».

La société *l'Emancipation* a été formée par sept ouvriers journaliers syndiqués. Ses statuts ont été arrêtés le 18 février 1909 et déposés légalement au Tribunal de Commerce de Moulins et au greffe de la Justice de paix du Montet, le 28 février suivant.

Cette société a pour objet, ainsi que l'indiquent ses statuts : la construction et l'entretien des routes et chemins, et tous travaux s'y rattachant comme l'extraction de graviers, moëllons, etc. Son capital initial s'élève à quatorze cents francs. Il est constitué par quatorze parts de cents francs dont le quart a été immédiatement libéré. Chaque sociétaire a souscrit deux parts bien qu'une part donne droit au sociétariat. Elle est gérée par un conseil d'administration composée de trois membres, nommé par les membres sociétaires en assemblée générale.

Le conseil d'administration a choisi dans son sein un directeur à qui il a délégué tous ses pouvoirs pour traiter des adjudications et faire toutes opérations ou gérances au nom de la société.

Un commissaire de surveillance est nommé à chaque assemblée générale ; il a pour mission de vérifier les opérations et la comptabilité de la société et de rédiger un rapport qui est présenté à l'assemblée générale suivante.

La société fondée s'est mise immédiatement à l'œuvre. Une route à Meillard était en adjudication. En la personne de son directeur, la société soumissionna et obtint l'entreprise le 15 mars 1909. Peu après, les travaux ont été commencés. Des achats de matériel furent faits, notamment quatre cents mètres de voie ferrée et les wagonnets nécessaires au transport des terrassements.

L'entreprise est donc lancée ; tout fait prévoir qu'elle sera menée à bonne fin.

Les sociétaires y consacrent toute leur énergie et il faut espérer que leurs efforts seront couronnés de succès.

Ce rapide historique de la société achevé, il faut examiner quelles

sont les causes qui ont amené la fondation de l'*Emancipation*. Elles sont de deux sortes : des causes directes et des causes indirectes.

Comme causes indirectes, il faut d'abord citer la création de la section des journaliers au Syndicat. Dans le Syndicat, les journaliers se sont sentis les coudes ; ils ont mesuré leur force et ont été amenés naturellement à étendre le champ de leur action en fondant une société de travail en commun.

Or, cette année, l'hiver a été long, les gains ont été faibles, les ressources pendant cette période souvent précaires. L'énergie, la bonne volonté ne manquent pas, certes. Les journaliers font des fagots dans les bois, des travaux d'assainissement dans les champs et et les prés, l'extraction de moëllons et graviers dans les carrières. Mais, se trouve-t-il que l'emploi donné par un propriétaire vienne à manquer par suite de l'épuisement des travaux ? Le chômage se produit immédiatement et, avec lui, son cortège de privations et de souffrances. C'est ce qui s'est produit à Tronget, cette année. Les journaliers, mis en éveil et prévoyant des faits analogues pour les années à venir, ont pris les devants : ils se sont dit qu'il était de leur intérêt de fonder une société qui leur permette de s'assurer directement un travail régulier et rémunérateur, et de diminuer les risques du chômage toujours à craindre quand il faut travailler à la journée.

Ils se sont dit aussi qu'il y aurait un avantage appréciable à éviter les intermédiaires onéreux qui font les entreprises et gardent pour eux le meilleur des bénéfices en servant à leurs ouvriers des salaires de famine.

Les sept associés de l'*Emancipation* ont apporté avec leurs bras, le courage, l'activité, le désir de réussir, la volonté d'améliorer leur sort. Ajoutons-y un premier éveil de solidarité. Ils ont la sympathie de leurs camarades ouvriers, même des hésitants, qui se rendent bien compte de l'importance de cet essai d'organisation dans le monde des travailleurs ruraux.

Ils ont aussi pour eux la bienveillance et souvent l'aide fraternelle que leur apportent quelques esprits ouverts pénétrés du devoir que nous avons d'encourager tous les efforts tentés en vue de libérer le travail.

Certes, il y a eu des difficultés journalières à vaincre pour mettre debout la petite société. Il faut prendre connaissance des textes de lois ; il faut élaborer des statuts, rédiger des procès-verbaux, tenir les comptes de la société, bien veiller à ne pas faire la moindre petite « boulette » qui pourrait entraver l'œuvre.

Et combien de bons ouvriers, la picche et la pelle à la main pendant la dure journée de travail, sont incapables, parce que l'instruction leur manque, de se soumettre à l'effort nécessaire pour la gérance d'une société !

Puis, on trouve quelquefois des fonctionnaires qui, en présence de cette ignorance regrettable, ne se rendent pas assez compte que

leur devoir est d'éclairer les bonnes volontés et de faciliter par tous les moyens la tâche des travailleurs qui s'adressent à eux.

Faut-il parler de la nécessité des capitaux pour se procurer le matériel nécessaire à une exploitation fructueuse et rapide ? Les parts de 100 francs sont d'un chiffre modique (1). Beaucoup de journaliers pourraient apporter cette somme avec leur adhésion à la société ; mais il faut compter avec le sentiment de défiance à l'égard des œuvres nouvelles, caractéristique chez nos camarades des campagnes.

Ils sont entretenus dans cet esprit par la jalousie de certains entrepreneurs locaux, inquiets des modifications qui pourraient se produire dans l'organisation du travail, si des tentatives comme celles de Tronget, venaient à se répéter dans les communes avoisinantes. Mais ces difficultés doivent-elles décourager nos camarades ? Non !

Qu'importe la peine si les efforts sont couronnés de succès.

Pour surmonter les déboires, il faut que les membres soient bien unis, qu'ils dépouillent le vieil égoïsme individualiste qui est au fond de notre race, qu'ils pratiquent la vraie solidarité en s'aidant constamment et en toutes occasions ; en un mot, qu'ils ne perdent pas une minute de vue la devise : « Un pour tous, tous pour un » .

Et ici, je m'adresse aux camarades journaliers de la région. Je ne veux pas insister sur leur misérable situation qu'ils connaissent mieux que moi et qu'a si éloquemment décrite E. Guillaumin, dans sa brochure *En Bourbonnais*.

La question qui se pose est celle-ci :

Veulent-ils améliorer leur sort ? Attendent-ils cette amélioration d'un pouvoir extraordinaire, qu'il leur vienne du ciel ou de la terre ?

Où se convaincront-ils enfin qu'en eux, et en eux seulement, se trouve l'énergie qui amènera leur émancipation, que c'est en se groupant, en se sentant les coudes qu'ils parviendront ensemble à la libération économique.

Les journaliers syndiqués de Tronget, en fondant leur société, ont montré qu'ils avaient résolu d'essayer de créer par leur propre effort, une œuvre d'émancipation.

Combien il serait désirable, pour l'avenir du prolétariat rural, que cet exemple soit suivi et que des sociétés semblables à l'*Emancipation* soient formées en grand nombre par les journaliers groupés étroitement. Ce serait pour eux la facilité d'entreprendre et d'exécuter les travaux par l'apport de la main-d'œuvre et de capitaux suffisants, et l'achat d'un matériel perfectionné.

Ce serait la diminution du chômage qui sévit d'une façon souvent inquiétante par suite de l'introduction des machines dans les travaux agricoles.

(1) L'apport du sociétaire peut être moindre, puisque la loi n'exige que le versement immédiat du dixième du capital souscrit.

Les ouvriers associés réduiraient facilement les heures de travail et jouiraient ainsi de quelques loisirs qu'ils pourraient consacrer à leur éducation générale et corporative.

Un grand pas serait fait dans la voie de l'éducation technique des travailleurs.

C'est, en effet, dans de petites entreprises exécutées par des groupes de journaliers que ces derniers acquerront, avec la moindre somme de risques, l'expérience qui leur a manqué jusqu'ici.

Je me résume : Nous sommes d'accord pour penser que la classe ouvrière doit prendre possession des moyens de production et d'échange ; mais nous devons bien nous convaincre que le prolétariat, après avoir changé les bases de la société, doit être capable d'édifier et de gérer un ordre social meilleur que celui que nous subissons. Les Syndicats et les Sociétés qui en dérivent sont les écoles où se fait l'éducation de la masse. Dans leur sein, les éléments ouvriers acquerront la capacité technique et la force d'action dont ils ont besoin pour réaliser les transformations sociales que nous demandons.

les de la société future. A ce titre, j'ai pensé qu'il était intéressant

Les groupements dans le genre de l'*Emancipation* sont les cellules de la faire connaître aux camarades.

Jules LOISEAU,

Secrétaire du Syndicat de Tronget.

Echos

CONCOURS DE LECTURE

Le 23 mai dernier avait lieu à Vaumas, sous la présidence de notre aimable camarade Turaud, les épreuves du concours de lecture organisé par notre Syndicat.

Sur une quarantaine d'adhérents que compte notre groupe une vingtaine étaient admis à concourir aux six prix en argent qui leur étaient destinés.

Ces primes, dont la première était de 6 francs, et la dernière de 1 franc furent distribuées à notre réunion du 22 août.

Le premier prix est gagné par un camarade qui a lu 25 volumes et tous les autres suivent de très près. Quand on saura que notre bibliothèque est composée de 104 ouvrages, il sera facile de constater qu'un seul métayer en a lu ou fait lire un quart pendant l'hiver dernier. Si chaque métayer suivait ce bel exemple, si chaque prolétaire cherchait ainsi à s'instruire et à cultiver son esprit, combien peu de temps il faudrait pour que nous arrivions à la vraie pratique de la solidarité, à l'idéal social que nous rêvons !

Seules, nos bibliothèques peuvent apporter un peu de lumière dans les

foyers, modifier les idées de ceux qui, par ignorance, demeurent en dehors de nos organisations.

Malheureusement, trop de campagnards regardent encore avec dédain cette paperasse qui, disent-ils, n'est bonne qu'à monter le coup aux jeunes et à les dégoûter du travail.

En foi de quoi ils cherchent par tous les moyens à détourner de la lecture et de l'étude leurs domestiques et leurs enfants.

P. BOUILLET.

LA MISSION DU SYNDICAT

De la *Revue Socialiste*, sous la signature de Bernstein :

Quelle est cette mission (la mission du syndicat) et en quoi consiste-t-elle ?

On peut la considérer sous l'aspect des *trois grandes questions de la vie ouvrière* : L'aspect du *salaire*, ou revenu de l'ouvrier ; l'aspect du *temps* ou *durée de travail*, et l'aspect du *droit* et de la *dignité* de l'ouvrier.

Quant au premier, il n'est pas besoin d'expliquer la nécessité d'augmenter autant que possible la part de l'ouvrier dans la richesse sociale. Le revenu de l'ouvrier n'est pas plus la seule condition de son élévation intellectuelle qu'il n'est en lui-même la garantie de cette élévation, mais il en est un *facteur indispensable*. Dans cette société si riche où le luxe et l'amélioration de la vie s'accroissent presque de jour en jour, l'ouvrier restera un barbare si sa condition matérielle demeure telle qu'elle est. C'est quelque chose de terrible que la différenciation sociale qui s'effectue devant nos yeux. Jamais l'histoire n'a présenté un état de chose pareil. Non seulement la fortune des grands capitalistes s'accroît d'une manière presque fabuleuse, et la différence entre les fortunes des Crésus modernes et les revenus des prolétaires modernes s'accroît à un degré qu'on n'avait jamais vu avant notre temps ; mais encore nous voyons la classe des capitalistes moyens s'accroître dans des proportions inouïes. Il se forme au-dessus de la classe ouvrière une classe grandissante de capitalistes de tous degrés avec un luxe grandissant et une armée grandissante d'agents et de domestiques de toute sorte à leur service. Et c'est la tâche de maintenir toute cette couche sociale qui pèse sur le salaire de l'ouvrier. S'il se relève ce n'est que très lentement et avec beaucoup de *fluctuations* et d'interruptions.

Il n'est d'intéressant, il n'est d'émouvant qu'une face éclairée d'intelligence ou ennoblie de fatigue ; que la face de celui qui pense et de celui qui peine ; celui qui, soupirant du présent, conscient de l'avenir, rêve confusément ou clairement d'un sort meilleur pour tous.

SÉVERINE.

Syndicalisme et Révolution

Nos Lecteurs voudront bien mettre en parallèle les deux articles qui suivent et que nous avons fait suivre à dessein. Le premier a été écrit par un jeune Camarade, — non comme article, mais comme lettre à Em. Guillaumin, à propos de la discussion avec Govignon. — (Voir les deux numéros précédents.) Le second est tiré d'une longue étude d'Eugène Fournière parue l'an dernier dans la Revue Hebdomadaire. Eugène Fournière, ancien ouvrier, ancien député, ancien conseiller municipal de Paris, est un journaliste et un sociologue de premier ordre. Il sera intéressant de comparer les conceptions d'avenir de l'homme de 60 ans, avec celles de l'homme de 25 ans, tous deux d'origine prolétarienne, tous deux très intelligents, ayant tous deux au fond le même idéal social. Il est très possible que Layssac en arrive un jour à penser exactement comme Fournière, à croire moins en une crise violente, soumise, pour réussir à trop de si... (il le reconnaît lui-même dans un passage de sa lettre que nous avons dû supprimer parce qu'il faisait longueur) et à tout espérer d'une évolution raisonnée : la classe ouvrière devenant de plus en plus apte à diriger, suppléant peu à peu, par assimilations successives, les classes dirigeantes et supprimant du même coup leurs privilèges. (Note de la Rédaction.)

... Je constate que nous sommes toujours d'accord quant au fond ; ainsi vous êtes persuadé que la grève générale, même conduite par Niel, eût échoué ; je crois même qu'une tentative de ce genre échouera toujours quand des intérêts économiques ne seront pas seuls en jeu.

Une des plus grosses erreurs des militants révolutionnaires est de vouloir se servir d'une organisation purement économique (la C. G. T.), dans un but politique.

Une révolution ne se décrète pas, ne se fait pas à jour et à heure fixes, surtout en France ; elle ne peut être que le résultat d'un long malaise aggravé par les circonstances, donnant naissance à un mouvement populaire tout spontané.

Une révolution est-elle à craindre ? Est-elle possible ? Est-elle nécessaire ?

A ces trois questions, je crois pouvoir répondre par l'affirmative.

Nous n'avons pas confiance dans le vaste programme de réformes contenu dans les déclarations du gouvernement. Nous savons, par expérience, que toutes ces belles paroles sont destinées à endormir les craintes des uns, tout en entretenant les espérances des autres. Et quand le peuple, toujours leurré, toujours berné, las de changer de bergers, se souviendra enfin qu'il est le maître, quand, enflammé par ceux des siens qu'il n'écoutait pas la veille, il sentira passer ce grand souffle prometteur de justice et de liberté, ce pourrait bien être la Révolution.

D'un autre côté, le jour où un gouvernement entrera loyalement dans la voie des réformes, le jour où il voudra les appliquer, toute la classe bourgeoise, tous les appétits, toutes les cupidités, tous les intérêts, toutes les forces capitalistes se dresseront devant lui et, s'il ne succombe pas devant ses ennemis coalisés, si, voulant lutter, il appelle à lui la classe ouvrière, ce sera encore la Révolution.

Des causes multiples nous dirigent vers ce but que je crois presque inévitable. Il faut mettre au premier rang les transformations économiques profondes que nous subissons et aussi la transformation non moins profonde de la mentalité de ce prolétariat, hier encore ignorant et qui commence à réfléchir et à comprendre. Il rejette tous les hochets avec lesquels on a abusé de sa force, de sa foi, de sa bonté ; il a percé à jour le mécanisme suranné d'institutions sociales au nom desquelles, depuis des siècles et des siècles, des hommes ont abusé d'autres hommes, leurs frères et leurs égaux.

Et les rivalités s'accroissent entre le Capitalisme qui est presque le passé et le Prolétariat qui est l'avenir. C'est la lutte sourde de tous les jours entre une société qui ne veut pas mourir et une société qui veut naître.

Pour que l'une remplace l'autre définitivement, je crois une Révolution nécessaire ; car il est enfantin d'espérer que, bénévolement, le capitalisme se laissera désarmer et que la classe bourgeoise renoncera à ses privilèges, à son luxe, à tout ce qui fait sa supériorité d'aujourd'hui.

... Vous objectez qu'il est souvent bien difficile de distinguer où finit l'exploiteur et où commence l'exploité. C'est vrai. Et, certes, le petit patron en ville, le métayer à la campagne, ne peuvent être considérés comme des exploités ; ils ne représentent pas le capitalisme (malgré les discussions théoriques étroites). Il n'est qu'à voir leurs mains calleuses pour le constater.

Mais toute cette innombrable bourgeoisie — bourgeoisie d'affaires, bourgeoisie industrielle, commerciale, agricole, bourgeoisie de gros fonctionnaires, — cette hydre qui tient la France enserrée dans ses mille bras, qui tient l'argent, l'industrie, le commerce, les spéculations de toute sorte, la magistrature et une partie de l'armée ; cette pieuvre qui suce l'employé, l'ouvrier, le paysan, qui le courbe sous son joug pour lui faire suer l'or qui paiera ses passions et son luxe ; cette classe abâtardie, orgueilleuse et cupide, cette classe dure aux malheureux, c'est elle qui représente le capitalisme...

Malheureusement, l'histoire est là pour nous apprendre qu'une révolution n'est jamais pacifique et c'est là le côté effrayant de la chose...

Cependant, j'estime qu'il ne faut point de remords anticipés, ni de sensiblerie bête...

Nous n'avons pas à regretter 1789. L'histoire des peuples a ses crises. Nous n'avons pas le droit de nous désintéresser de l'avenir. Comme nos aïeux ont travaillé pour nous, nous devons travailler pour nos enfants.

Ce n'est pas de gaieté de cœur que l'on prend de semblables convictions. Lorsqu'on voit, dans le vieil ordre de choses qu'on attaque des murailles d'idées croulant, et que, derrière les ruines de ces murailles se réfugient tant de gens et tant d'intérêts, quand, après avoir trouvé un idéal de justice, on voit que, pour le faire adopter à un peuple il faudra peut-être décimer ce peuple depuis le vieillard

qui se souvient jusqu'à l'enfant qui apprendrait, depuis le monument qui est la mémoire jusqu'au germe qui est l'instinct ; alors, oh ! alors c'est une tâche qui fait frémir ceux qui voient au-delà de l'horizon.

Mais le but est assez beau pour qu'on persévère malgré tout. Ce que nous voyons au-delà, c'est la liberté de la France et du monde, c'est l'égalité devant le droit au bonheur, c'est la fraternité entre les citoyens et entre les peuples.

Pour en arriver là, pour arriver à l'égalité, dans la justice, à la fraternité dans la liberté, nous comptons beaucoup sur les campagnes, et voilà pourquoi nous voulons pousser le paysan à la conquête de ses droits.

... Je suis loin de faire de l'homme une entité parfaite, mais je crois qu'il est perfectible encore infiniment et que peu à peu (ce ne sera pas là l'œuvre d'une Révolution) il deviendra plus conscient de ses droits et de ses devoirs. Éduquons-le donc toujours davantage, sans faiblesse et surtout sans découragement. C'est une œuvre de longue haleine.

Et tout d'abord il faut donner aux syndicats une impulsion nouvelle. « Faites quelque chose pour l'ouvrier et il viendra à vous », disait récemment Gompers, le président de la C. G. T. américaine. En effet. Il ne faut pas que les non syndiqués puissent dire : « Qu'est ce que ça rapporte d'être syndiqué, des ennuis, rien de plus. » Être syndiqué, il faut que *ça rapporte* au moins un peu de bien-être. Ce n'est qu'à cette condition (je ne le dis pas sans amertume) que le syndicalisme se développera dans nos campagnes.

Henry LAYSSAC.

Le rôle futur du Syndicalisme

... Non encore disposées ni ordonnées, les forces du syndicalisme trompent les regards les plus exercés surtout lorsqu'ils les rapportent au passé, qu'ils redoutent ou à un avenir de leur imagination. Ils y voient ou bien les vieilles corporations avec leur tyrannie accrue en raison de l'importance prise dans le monde actuel par les phénomènes économiques, ou bien le cadre social unique d'une humanité libérée de toutes les formes de la servitude et réconciliée dans la suppression des frontières et des Etats. Le syndicalisme, quelles que soient ses ambitions et même ses tendances actuelles ne peut pas plus nous conduire à l'anarchie idéale que nous ramener au moyen-âge : il ne mérite donc ni cet excès d'honneur ni cet excès d'indignité qui place sur lui tant d'espérances et le charge de tant de malédictions.

Fondamentalement il est un essai d'organisation économique du monde laborieux, côté des salariés. En réplique des syndicats patro-

naux ont surgi : le pourcentage des patrons syndiqués dépasse actuellement en France celui des ouvriers syndiqués. Établie sur de vastes plans la lutte s'éclairera et s'organisera. Elle s'est exprimée d'abord par des grèves aveugles, désordonnées, violentes, auxquelles le patronat a riposté par la proscription des syndiqués, l'appel aux « jaunes », puis, ces moyens ayant été reconnus insuffisants par le *lock-out*. Encore un peu de temps et nous en serons à cette étape de l'organisation patronale qui, ailleurs, a conduit les deux belligérants à la conclusion de contrats collectifs qui font de la grève et du *lock-out* des moyens extrêmes de plus en plus coûteux et auxquels on recourt de moins en moins. Je ne dis pas que, si nous en arrivons là, ce sera la paix sociale, tout au moins la guerre économique aura pris alors d'autres formes.

Le syndicalisme ne contient-il qu'une force propulsive d'organisation économique ? Trust du travail, son destin est de susciter, puis de tenir en respect les trusts de l'industrie et du négoce ; son ambition légitime est de les dominer et finalement de les absorber. Mais ce n'est pas l'unique service qu'il est appelé à rendre, qu'il a déjà rendu en partie.

Il n'y a pas de cloisons étanches entre les catégories sociales et la loi de l'imitation est un des plus puissants moteurs sociaux qui soient. Le syndicalisme n'a donc pas seulement fait boule de neige, en accélérant par son caractère fédératif général, le mouvement vers l'association des ouvriers jusque-là isolés et sans défense. Il a poussé vers l'association, les membres de toutes les catégories sociales, politiques, morales, etc. Plus de soixante mille associations de toute nature couvrent à présent notre territoire, exprimant tous les besoins, tous les intérêts, tous les sentiments, toutes les idées et mettant la force collective au service de l'individu agrégé sans diminuer sa personnalité, au contraire.

Limitées à leur objet par leur nature même, puisque, sous la double règle démocratique de l'égalité des droits et de la délibération en commun, elles groupent des individus qui y sont venus pour trouver satisfaction sur cet objet précis, les associations leur demandant un effort minimum à rendement maximum et, pour tout ce qui est étranger à cet objet, leur laissent leur entière liberté. Ainsi se brise le vieux conformisme de jadis et d'hier qui agrégeait dans l'association et d'autant plus fortement, plus tyranniquement, des gens qui étaient censés y trouver le moyen de tous leurs modes de penser et d'agir. Ce souvenir des corps fermés dont la corporation, la congrégation furent les plus parfaits exemplaires, disparaît à mesure que la vie moderne, dans son infinie complexité et avec son individualisme croissant, suscite de nouveaux modes d'association.

Certes, la société n'échappera pas pour cela à la loi de la lutte qui domine les sociétés humaines comme toutes les espèces animales et végétales. Mais par l'association, la lutte est élevée du plan individuel au plan collectif ; elle ne diminue pas pour cela d'intensité, certes, mais elle se précise et s'éclaire, n'accomplit aucun sacrifice inutile

et ne se livre à aucun gâchis de forces, de richesses, d'existences, comme dans l'aveugle bagarre où chacun, vague membre d'un corps théorique appelé la Société, se débat contre tous et n'a de recours que dans l'Etat lorsqu'il peut se mettre du côté du manche. Les luttes collectives, d'ailleurs, ont toujours pour fin un accord, et leurs conquêtes se font à la romaine, par l'assimilation, et non à la barbare, par l'extermination ou la ruine.

Proudhon disait plaisamment : « On s'associe contre tout le monde » cela est vrai. Mais que tout le monde s'associe et l'équilibre se fera. Nous sommes bien membres d'une nation et à ce titre citoyens ; mais nous remplissons nos devoirs et exerçons nos droits une fois tous les quatre ans, le temps de mettre dans l'urne une délégation de notre souveraineté fainéante. Nous laissons aux partis, aux comités la direction réelle de la politique, et nous leur abandonnons l'Etat qui est l'instrument commun. Si les comités, au lieu de se composer de minorités agissantes trop souvent intéressées, se répartissaient tous les citoyens de chaque localité appelés ainsi réellement à la vie politique, nous commencerions à être enfin une démocratie. Et l'Etat serait mieux gardé contre les entreprises des particuliers qui ne s'associent que pour l'exploiter...

.....

Nous voyons déjà apparaître les grandes lignes de cette *sociocratie* par laquelle peut seule s'achever et se parfaire la démocratie et qui, sous un régime de liberté égale et de délibération, assumera les services publics comme le firent, dans la société d'avant la Révolution, les grands corps hiérarchiques, héréditaires et fermés. Avec cette supériorité sur ceux-ci, qui est un résultat de la complexité sociale moderne, des connaissances accrues et d'un individualisme incompressible, que les associations ayant part à la chose publique, soit pour l'administrer, soit pour la contrôler, dans les limites même de leurs attributions et de leur valeur sociale auront une plasticité et une variété qui seront la plus sûre garantie de liberté pour l'individu, comme la plus sûre garantie de compétence et de droiture pour le public.

Cette *sociocratie* apparaît déjà dans toutes les fonctions et attributions nouvelles de l'Etat, incapables de se passer du concours des associations, fût-ce à titre consultatif. Et nous voyons les Chambres de commerce et les Syndicats patronaux et ouvriers donner leur avis sur les lois projetées les concernant, les Syndicats ouvriers appelés officiellement à collaborer avec les inspecteurs du travail, etc.

Nous demanderons sans cesse davantage à l'association, à notre propre effort, à la valeur humaine accrue et nous demanderons moins à l'Etat dont les fonctions actives et directes seront surtout d'harmoniser nos contrats collectifs en contrat social enfin réalisé.

Si nous suivons ce chemin de liberté et de légalité que tout le développement social et individuel nous indique et nous fraye, nous aurons résolu le problème de la démocratie et fermé l'ère des révolutions.

Eugène FOURNIÈRE.

DANS LA CREUSE

Métayers, Journaliers et Domestiques

(Réflexions et observations d'un journalier agricole qui a travaillé cet été dans la région de Boussac.)

On entend dire fréquemment que, dans le département de la Creuse, la culture souffre, faute de travailleurs. Cela est faux. A part l'époque des moissons, il n'y a pas plus d'embauche qu'ailleurs pour les ouvriers.

Les cultivateurs sont, en général, très routiniers et très exigeants vis-à-vis de leur personnel. Leurs domestiques et ouvriers devraient être attachés continuellement à la tâche, aussi bien le dimanche que les autres jours. Le repos hebdomadaire est inconnu.

On laboure insuffisamment et trop tard ; les terres sont souvent malpropres, et on a trop peu de soins des fumiers. Aussi, malgré l'emploi aujourd'hui généralisé des superphosphates, les récoltes de blé sont-elles souvent médiocres.

Les domestiques sont généralement pris dans les environs, moins parfois quelques berrichons de la limite du Cher. On recherche les forts comme premiers valets. Ceux-ci se louent de 600 à 650 francs, nourris et logés. Les secondaires, ceux de 16 à 18 ans par exemple, sont payés de 450 à 500 francs. Mais il arrive qu'on demande à ces derniers autant, sinon plus, de travail qu'aux autres.

En général, on n'est pas chiche de nourriture ni même de vin, au moment des grands travaux.

Ajoutons que les domestiques ne sont pas mal vus ; ils sont traités absolument comme les gens de la maison. Enfin, les logements ne sont pas des plus mauvais. Presque tous les bâtiments d'habitation et d'exploitation sont de construction récente.

Aussi, malgré l'émigration des maçons, trouve-t-on assez de domestiques. Les exploitants qui prétendent le contraire sont ceux qui ne veulent pas payer les prix voulus. Actuellement, trop de cultivateurs cherchent à réaliser des bénéfices sur la réduction des salaires ou en surmenant leur personnel. Ignorant la culture rationnelle, ils ne savent pas faire produire à la terre tout ce qu'elle pourrait donner ; et, pour suppléer au manque de bénéfices dû à leur défaut de connaissances, ils cherchent à se rattraper sur la réduction des salaires et se plaignent de ce que les domestiques et ouvriers soient trop exigeants.

... Aucun mouvement syndicaliste ne s'est produit jusqu'ici dans la région comprise entre Montluçon et Boussac. Je n'ai d'ailleurs

jamais vu de métayers ni de domestiques s'occuper de lectures, même de lectures purement agricoles. Aussi, les premiers suivent-ils toujours les mêmes routines et les seconds n'ont-ils d'autre distraction que de s'amuser à boire, le dimanche, quand ils sont libres. L'ivrognerie devient une qualité dont on se vante. Toute la récréation de l'esprit consiste à apprendre le vice, à tenir sa partie dans les conversations grossières, grotesques, ordurières. C'est absolument de la bestialité. Les plus vieux instruisent les plus jeunes. Il est honteux de voir des enfants de treize à quinze ans n'avoir en tête que la pornographie, la grossièreté et le vice prématuré. Le sentiment d'amour par exemple n'est qu'un appétit bestial. Même dans les conversations de famille, on ne se réserve pas. Devant les enfants, père, mère, domestiques tiennent des propos dignes de maisons de débauche. Les relations entre jeunes gens et jeunes filles sont naturellement empreintes du même cachet de brutalité ordurière, de cynisme. C'est navrant. Dans ces conditions, comment la jeunesse saurait-elle avoir des idées intelligentes et généreuses? Je serais curieux de savoir si, par ailleurs, on est si grossier, si bestial!

Il ne faudrait pas, évidemment, outrer la pudibonderie, mais il faudrait bien cependant élever les sentiments et arriver à une plus grande délicatesse d'expressions et de conceptions.

Dans les populations urbaines, la pornographie, la débauche sont excessivement propagées, je ne le conteste pas. Mais il me semble que l'on conserve quand même des sentiments plus élevés que dans certaines campagnes; en tout cas, on ne tombe pas dans une pareille trivialité d'expressions. Quand une personne se fait de l'amour, par exemple, une conception élevée, il y a chances pour qu'elle ait aussi des sentiments nobles sur d'autres sujets.

Il faut de la moralité dans la société, aussi bien en dehors des religions qu'avec les religions. Il y en a qui semblent croire que l'incroyance et la pornographie vont de pair et qui limitent là leur anticléricalisme, les malheureux! Au surplus, ce n'est point le cas des paysans de la Creuse, qui sont presque tous croyants et pratiquants. Sceptiques ou croyants qui manifestent dans la vie de chaque jour des sentiments aussi bas, aussi vils, sont dignes d'aller de pair...

J'en arrive à cette conclusion: tant que les cultivateurs ne seront pas plus instruits dans leur profession, ils ne sauront pas faire produire davantage à la terre et la vie matérielle ne s'améliorera pas beaucoup: car on ne peut pas exiger un fort salaire là où il n'y a pas de bénéfices correspondants. Et cela mettra une limite au mouvement syndicaliste agraire.

D'autre part, nul progrès n'est à espérer tant que le peuple des campagnes sera rebelle à toute éducation morale, tant qu'il se passionnera uniquement pour l'ivrognerie et la pornographie, et se montrera inapte à développer sa conscience et sa raison, à concevoir la beauté, la solidarité, la justice.

A. B.

AVIDES D'HONNEUR

Dans la marche vers le progrès, marche lente, mais sûre, l'esprit méfiant des foules accueille rarement avec bienveillance les idées d'innovation, que préconisent des hommes plus éclairés, mieux avisés, et ayant une sorte de conception intuitive des choses.

Chez les paysans, surtout, cette méfiance se manifeste d'une façon désespérante pour les militants de l'évolution économique.

L'ignorance, l'atavisme, la routine sont des ennemis terribles du progrès, en ce qu'ils résument un entêtement tenace à ne pas vouloir apprendre ce que l'on ignore, à ne rien changer de ce qui existe.

Qu'un militant, animé d'un ardent désir de voir s'atténuer les plaies sociales, ait l'audace d'émettre une idée nouvelle ou de fonder quelque œuvre, dans le but de diriger les cerveaux vers des sentiments de solidarité et d'altruisme, il voit se dresser devant lui les trois inséparables ennemis que je viens de citer.

— « Que veut-il faire ? De quoi s'occupe-t-il ? diront la plupart de ces gens à l'esprit routinier. Ce prophète de malheur veut essayer de changer la face des choses, de nous *mener*. Nous verrons bien ! Qu'il s'occupe donc de ses affaires ! Nous dirigerons bien les nôtres sans lui. Ce qu'il veut faire n'est bon qu'à faire naître des divisions parmi nous ; on ne parlait pas de ces choses-là autrefois, et pourtant les vieux étaient aussi fins que les hommes d'aujourd'hui, nous n'avons qu'à continuer de faire comme ils ont fait. »

Ils oublient, les inconscients, que nos pères étaient plus que nous en rapport avec la marche de leur époque.

D'autres, se croyant un esprit plus pénétrant, déclarent, avec un certain pédantisme, que ce fameux réformateur, peu soucieux des intérêts de ses voisins, ne cherche, avant tout, qu'à attirer sur lui l'attention publique. « C'est un homme avide d'honneur », disent-ils d'un ton sentencieux.

Avide d'honneur ! Soit. Voilà donc le grand mobile qui fait agir ces hommes ardents, généreux, enthousiastes, qui souffrent moralement des misères de leurs semblables, et à qui il faut une grande somme de courage pour affronter les difficultés qu'ils savent rencontrer à chaque instant dans la tâche qu'ils se sont imposée, tâche aussi délicate, qu'ingrate et ardue.

Et vous, prétentieux critiques ! n'êtes-vous donc pas aussi avides d'honneur ?... Le seriez-vous plutôt de déshonneur ?

Avide d'honneur !... Puisse ce sentiment être le mobile de toutes nos actions ! Que renferme-t-il, en effet, sinon l'estime et le respect de nos concitoyens.

Camarades paysans, frères de misère !... et vous aussi, jeunes gens, qui n'êtes encore qu'à l'aurore de la lutte pour l'existence, soyez avides d'honneur !... et sachez que l'honneur vrai ne s'acquiert qu'en pratiquant la solidarité, l'humanité, la bonté. Soyez avides d'honneur jusqu'à l'envie, non pas d'une envie haineuse et jalouse qui inspire le mal, mais d'une envie digne, sublime, inspiratrice du bien et du beau !

Que cette avidité de l'honneur élève vos sentiments et vous stimule dans la voie du bien.

Ne jalousez pas l'homme qui fonde quelque œuvre sociale. Si petite

soit-elle, cette œuvre, si elle tend vers le progrès, elle est louable. Imiter cet homme et faites mieux si vous pouvez ; il y a place aussi pour vous dans le champ de la philanthropie sociale, il est assez vaste pour qu'il n'y ait pas d'efforts inutiles.

Cet innovateur, que vous blâmez avec témérité de rechercher l'honneur, ne peut, pas plus que vous, se flatter de pouvoir atteindre la perfection. Il y aura toujours mieux à faire que ce qui aura été fait.

O homme !... qui que tu sois, et quoi que tu fasses, ne fuis pas l'honneur ; recherches-le, au contraire, sois-en avide ! Que toutes tes actions soient inspirées par cet admirable sentiment.

Efforce-toi de mériter le respect et l'estime de tes semblables, et quand chacun se sera fait un principe de cette avidité de l'honneur, l'infamie, la fourberie, la bassesse auront disparu et fait place à des sentiments plus dignes de l'espèce humaine.

Eugène DUBREUIL.

POÉSIE

L'Houme de la Terre

Au vieux temps, les houx de la terre,
 Les planteux d'blé, les s'meux d'moissons,
 Sous les premiers propriétaires
 Etaient grugés d'cent mille façons.
 Y avait des impôts, des r'devances
 Su' leur corps, leur champ, leur foyer
 D'mauvaises drogu's qui fallait payer
 Pour le salut d'leur survivance.
 Dans la chaumière ou su'l'chemin,
 Aux champs, tout comme à l'écurie,
 A la forêt, à la prairie,
 L'roi de Franc' les t'nait dans l'creux d'sa main.
 C'était pas pus qu'un troupeau d'bêtes
 Et l'seigneur pouvait d'son côté,
 Les tuer suivant sa volonté
 Et jouer aux boul's avec leurs têtes !
 Bref, devant c't'avalanche de maux,
 Ceux mond's avaient eun' tell' tremblote
 Qu'y z'en faisaient dans leur culotte
 Aussi simpl's que des animaux...
 Aujourd'hui, du moins, on s'explique !
 L'pésan qu'a du désagrément
 Peut s'en plaindre au gouvernement,
 V'là c'que c'est qu' d'être en République !
 C'est vrai qu'on s'fait pas grand chagrin
 De s'fich' de lui quand c'est possible
 Et d'le prendr' aussitôt pour cible
 Sous prétexte qu'il y connaît rin.
 Mais v'là l'seul malheur qu'y doit craindre,
 Y peut satisfair' son désir
 Et, malgré tout, ça fait plaisir
 D'avoir la liberté d'se plaindre.
 Si mêm' c'était qu' la liberté,
 La campagne en d'viendrait pt'êt' lasse :
 Mais il y a l'égalité des classes,
 Pis, mieux qu'ça : la fraternité !

Chacun grimpe dans la même patache,
 Qu'y soye noble ou pésan, tant pis !
 Qu'y march' su' l' carreau, su' l' tapis,
 Qu'y sent' l'ambre ou la bous' de vache
 Qu'y port' la blous' bleue ou l' pal'tiot,
 On s' caus' pas pu mal, au contraire :
 « Prends mon ch'nil ! Doun' moué ton châtaiu !
 « Par le flanc droit ! J'somm's tous des frères ! »
 Not' mossieu, ramass'ra l' crottin
 Pendant que j' f'rai des politesses
 Et mon garçon qu'est purotin
 Epous'ra sa fill' qu'est comtesse !
 Comm' ça tous les homm's s'ront contents
 Y aura pas d' serviteurs ni d' maîtres,
 Ça m'étonn' mêm' que nos ancêtres
 Y aient point songé depuis longtemps.

.....

 ... Oui, c' t'idée-là serait sans pareille
 Pour les sans l' sou, sans feu, sans toit.
 Mais, arrié, ceux qu'ont du « de quoi »
 Pourraient ben s' fair' tirer l'oreille !
 C'est pas qu'y soient durs avec nous,
 Les rich's et les propriétaires ;
 Y nous font même tout miel, tout doux,
 D' la bonn' moral' humanitaire.
 On voit ben qu'y sont convaincus
 Du désir de viv' à not' place,
 Mais, s'y fallait j'ter les écus,
 Les chos's pourraient ben changer d' face !
 Voyons ! J'sommes pus sous l'temps des rois,
 J' pouvons quéqu'fois dresser la crête,
 Et pis, malgré que j'somm's ben bêtes,
 J'somm's pas t't à fait si bêt's qu'on l'croit.
 J'viens point fair' de chambardement
 En discours j'aim' pas la dépense ;
 Mais j' voudrais vous dir' tranquillement
 La vérité telle que j' la pense.

(A suivre)

Gabriel NIGOND.

La Saint-Martin

L'article qui suit parut l'an dernier, sans signature, dans le Progrès Social de Moulins. Il émane vraisemblablement d'un propriétaire aux idées larges, ou d'un fonctionnaire qui s'intéresse à la vie agricole. Nous le publions à titre documentaire.

C'est aujourd'hui la Saint-Martin. Quel navrant spectacle que ce défilé annuel, sur nos chemins ruraux, des véhicules sur lesquels sont empilés pêle-mêle le pauvre mobilier, les hardes et les outils des métayers qui changent de propriétaires !

Les uns ont été congédiés comme incapables de faire produire au sol des revenus satisfaisants ou pour toute autre cause ; les autres partent spontanément, estimant les avantages qui leur sont offerts ailleurs préférables à ceux qu'ils quittent.

Dans les deux cas, nos métairies changent de cultivateurs qui, dans un délai assez court, à peu d'exceptions près, recommenceront sur nos routes le même attristant exode vers une situation toujours espérée meilleure et trop souvent aussi décevante que les précédentes.

C'est, à la campagne, le même conflit regrettable qui existe à la ville si fréquemment.

Les deux parties restent trop souvent pleines de défiance vis-à-vis l'une de l'autre : le maître absent est disposé à craindre que son domaine ne soit mal administré et que son associé ne le trompe sur les rendements. Celui-ci voit d'un mauvais œil celui-là retirer la moitié des profits, sinon davantage, en se croisant les bras. Le propriétaire veut-il au contraire apporter sa contribution de conseils et d'avances à l'œuvre commune, le colon se sent ou se croit supérieur à son maître pour tout ce qui concerne la profession agricole et, à tort ou à raison, il refuse ou n'accepte qu'à son corps défendant cette collaboration jugée inopportune.

Dans ces conditions, le métayage constitue souvent un pis-aller pour les propriétaires que d'autres occupations, ou l'ignorance de la pratique agricole, empêchent de gérer eux-mêmes leur domaine.

Les propriétaires-agriculteurs qui ont au contraire les loisirs de s'occuper journellement de leur exploitation ne font appel au concours de métayers qu'à la condition formelle d'avoir voix au chapitre pour toutes les améliorations à apporter sur leur domaine.

Gardons-nous de mettre tous les torts d'un côté ou de l'autre. Recherchons plutôt par quels moyens la conciliation pourrait s'organiser.

Malgré les améliorations sensibles réalisées de nos jours dans les constructions rurales, bien des progrès restent encore à réaliser au nom de l'hygiène et de l'humanité sur quantité de nos métairies, tant pour le logement des cultivateurs que pour celui des animaux qui étouffent littéralement, entassés dans leurs étables trop étroites, malpropres et sans air. Le propriétaire avisé trouvera son profit à faire les réparations nécessaires et il passera ensuite, petit à petit, aux agrandissements des locaux et hangars utiles pour le matériel et les récoltes. A toutes ces opérations, aucun métayer ne mettra jamais obstacle et tous au contraire, ne quitteront qu'à regret la propriété où ils avaient, pour abriter leur famille, leur bétail et leurs récoltes, les bâtiments désirables.

Une autre réforme urgente consisterait à augmenter la durée des engagements réciproques des associés (elle n'est sur les deux tiers de notre région, que d'une seule année), de manière à assurer aux cultivateurs la jouissance et les bénéfices des améliorations foncières qu'ils auront pu réaliser soit par leur travail, soit avec leurs avances combinées avec celles du propriétaire.

Il existe bien des engagements pour deux, trois ans, avec faculté de tacite reconduction pour une nouvelle période bisannuelle ou trisannuelle. Les baux sont alors écrits et notariés. Mais quels baux !... Quand donc les intéressés se décideront-ils, à remplacer les clauses ineptes de la moitié de ces contrats, copiés sur les grimoires de nos ancêtres, par des dispositions plus en rapport avec les conditions actuelles de la production ?

Eh ! bien, nous voudrions à l'origine de leurs rapports, moins de défiance entre les deux parties, plus d'initiative laissée aux cultivateurs, plus d'encouragements surtout pour toutes les améliorations foncières ! Et à ce sujet, comment voulez-vous exiger d'un colon partiaire qui peut être remercié d'une année à l'autre, des travaux de défoncement, d'assainissement, d'irrigation, de chaulage, de création de prairie, etc, dont les avantages ne se feront peut-être réellement sentir qu'au moment de son départ ?

Que les baux de métayage, comme ceux de fermage soient établis au moins pour une période de trois, six, neuf années et prévoient de justes indemnités pour la plus-value donnée au domaine par le cultivateur sortant contre son gré.

Que les propriétaires et les métayers sachent mettre en commun : capital foncier, facultés intellectuelles, avances, travail, sans préjudice des rapports cordiaux qui doivent toujours exister entre des associés également intéressés à la prospérité de leur commune entreprise.

.....Plus d'impôt colonique. — Plus de corvées ni de redevances. — La vraie culture à moitié fruit...

(Extrait du programme de la Fédération).

AVIS

Un Métayer est demandé pour exploiter, dans le département de la Marne, un domaine de 160 hectares. Pas de redevances coloniques; tous les fruits à moitié. (On pratique l'élevage des bêtes à cornes et principalement du mouton.)

Entrée en jouissance au 11 novembre prochain.

S'adresser au Secrétaire de Rédaction du *Travailleur Rural*.

Bibliographie

Pour être renseigné sur les mouvements syndicaliste et coopératif, et sur la législation du travail dans tous les pays, lire :

La Revue syndicaliste et coopérative

Paraissant le 15 de chaque mois.

Abonnement annuel : 3 fr. 25. — Les abonnements partent de mai et de novembre. — S'adresser au camarade Albert THOMAS, 17, rue de Bonneau, Champigny-s.-Marne (Seine).

LIVRES RECOMMANDÉS :

<i>La Grande Révolution.</i>	P. KROPOTKINE.
<i>Histoire anecdotique du Travail.</i>	Albert THOMAS.
<i>La Vie ouvrière en France.</i>	Fernand et Maurice Pelloutier.
<i>Essai sur le Mouvement ouvrier en France.</i>	Daniel HALÉVY.
<i>Les Accidents du Travail (lois et documentation).</i>	QUILLET.
<i>Guide pour l'organisation et l'administration des Coopératives de consommation.</i>	CLAVEL et SORIA,
<i>Les Sociétés coopératives de consommation.</i>	Ch. CIDE.
<i>Les Syndicats agricoles et leur œuvre.</i>	DE ROCQUIGNY.
<i>Guide pratique des Associations agricoles.</i>	CABASSE.
<i>Le Droit à la Force.</i>	Daniel LESUEUR.
<i>La Vie tragique des Travailleurs.</i>	Léon et Maurice Bonneff.

(Le Secrétaire de Rédaction est à la disposition des Secrétaire de Syndicats pour leur fournir tous renseignements complémentaires quant au choix et à l'achat des ouvrages destinés aux bibliothèques.)

SYNDIQUÉS :

Faites lire "**Le TRAVAILLEUR RURAL**"

A vos Parents, à vos Voisins, à vos Amis !

Le Gérant : Emile GUILLAUMIN.



Moulins. — Imprimerie du Progrès Social, 10, rue Bertin.

Pour la légalisation de la signature

apposée ci-contre.

Grand le 1 octobre 1929

LE MAIRE

A. Béry

Emile Guillaumin